

Cotisations pour la saison d'été 2022

| Seul les membres, <u>en ordre de cotisation</u> , ont accès aux terrains et peuvent participer aux interclubs 2022 s'ils le souhaitent. | Affiliation A.F.T. obligatoire | Cotisation Club | Total à payer Cotisation Club + Affiliation AFT |
|---|--------------------------------|-----------------|--|
| « Adulte » 1 ^{er} membre, 22 ans (né en 2000) ou plus | 26,15€ | 169,85€ | 196 € |
| « Adulte » 2 ^{ème} membre, 22 ans (né en 2000) ou plus (habitant à la même adresse) | 26,15€ | 139,85€ | 166 € |
| « Senior » 65 ans ou plus (né en 1957 et avant) | 26,15€ | 139,85€ | 166 € |
| « Étudiant » (17 à 21 ans, né entre 2001 et 2005) | 26,15€ | 119,85€ | 146 € |
| « Junior » (10 à 16 ans, né entre 2006 et 2012) | 17,75€ | 78,25€ | 96 € |
| « Benjamin » (9 ans ou moins, né en 2013 ou après) | 5,10€ | 50,90€ | 56 € |
| « Familiale » (toute la famille habitant à la même adresse) | Cf ci-dessus | 395,00€ | 395 € + les Affiliations AFT |

Payement au plus tard pour le 31 mars 2022, sur le compte

BE83 0682 2584 3915 de Promosmash 51 asbl

Rue Provinciale 51 4042 Liers En communication, noms et prénoms des affiliés.

Sauf contraintes liées au coronavirus VOTRE COTISATION ETE 2022 COMPREND :

- ✓ La possibilité de participer gratuitement aux interclubs d'été 2022
- ✓ Selon ouverture, l'accès aux terrains **intérieurs ET extérieurs AVEC éclairage** si nécessaire.
- ✓ L'accès aux extérieurs garanti quand le club house est fermé.
- ✓ Vous pouvez jouer :
 - A l'intérieur, dès le 18 avril 2022 jusqu'au 18 septembre 2022 (selon ouverture)
 - A l'extérieur, dès l'ouverture des extérieurs (suivant la météo et l'état des terrains soit +/- **mi-avril 2022** jusqu'au 10 octobre 2022.
 - Semaines de tournoi, d'évènements et de stages : suivant les disponibilités restantes.
- ✓ Les réservations de terrain se feront exclusivement par internet. L'accès en sera garanti via un code PIN personnel qui vous sera délivré,
- ✓ **ATTENTION** : le système informatique de réservation ne reconnaît que les membres **en ordre de cotisation.**
- ✓ L'affiliation obligatoire à l'AFT (Fédération de tennis) inclut une assurance en cas d'accident. Pour plus d'infos www.aft.net
- ✓ **Tous les nouveaux doivent remplir une fiche signalétique au bar.**
Tous les membres s'engagent à respecter le règlement d'ordre intérieur du club consultable au club ou sur notre site www.smash51.be